



Décision modificative N° 2 budget principal

Cette DM sera traitée au prochain conseil municipal, ou vu des éléments en attente de validation du trésor public.

Attribution du marché pour les travaux de réhabilitations des réseaux du lotissement de Claire Fontaine »

Pour rappel, la commission d'appel d'offre s'est réunie le 02 aout 2022 à 19h, dans le cadre du marché publié sur la plateforme du midi libre, du 30 juin 2022 au 28 juillet 2022 à midi, pour la réhabilitation du réseau d'assainissement et la création d'un collecteur pluvial au lotissement de Claire Fontaine.

Je vous rappelle que :

- La commission d'appel d'offre a retenu la société SADE CGTH
- Le rapport a été transmis à tous les membres du conseil municipal,
- Conformément au code de la commande publique, et vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offre, **le conseil municipal doit délibérer pour autoriser M. le maire à signer le marché public suivant :**
- Programme de *Réhabilitation du réseau d'assainissement et création d'un collecteur pluvial*
Entreprise retenue : SADE CGTH
Montant du marché : 218 235.00 € HT

Voté à l'unanimité

Monsieur Jean-François DUNYACH fait remarquer que c'est encore la même société qui a effectué les travaux de la station d'épuration du village qui a été retenue.

Sollicitation de plantes et arbustes à titre gracieux à la pépinière Départementale

Le Département accompagne les communes dans leurs projets et notamment dans l'embellissement du cadre de vie des citoyens en fournissant des plans d'arbres et d'arbustes issus de la Pépinière départementale.

L'amélioration des pratiques phyto horticoles et la gestion des ressources en eaux sont devenues des enjeux majeurs aussi bien pour les communes que pour le Conseil Départemental.

Aussi, les essences mises à disposition gratuitement aux communes par la pépinière sont adaptées au milieu et tiennent compte de ces prérogatives.

Aussi, le responsable du service technique, avec l'appui des agents des espaces verts a recensé les besoins en essences.

La liste des plants et leurs implantations dans les différents espaces verts communaux est soumise à approbation du conseil municipal.

Pour information il s'agit des plants suivants qui seront plantés dans les espaces verts de la forge et de Saint Paul :

- Euphorbe des garrigues (5)
- Hibiscus (5)
- Lilas commun (3)
- Vitex (5)
- Veronique (5)
- Grenadier nain (10)
- Lavande commune (5)
- Lavande grosso (5)
- Teucrium chamaedrys (10)

Voté à l'unanimité

FIN DU CONSEIL 19H14



